


Juillet 2025

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	--	--	---	--

**COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST
(COPACO)**

VINGTIÈME SESSION (HYBRIDE)

Montego Bay, Jamaïque, 8-10 juillet 2025

**Principales décisions et recommandations de la trente-sixième session du Comité des
pêches (COFI-36)**

RÉSUMÉ

Le présent document relate les points essentiels qui se dégagent des discussions sur les sujets les plus pertinents abordés lors de la trente-sixième session du Comité des pêches de la FAO. Le rapport complet de la session est mis à disposition sous la cote COPACO/XX/2025/Ref.7

Une sélection de questions d'ordre général et de processus mondiaux et régionaux présentant un intérêt particulier pour la COPACO est soumise à l'examen de la Commission en vue d'un suivi en 2025-2026.

TRENTE-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DES PÊCHES. ROME, 8-12 juillet 2024

Le Comité des pêches a tenu sa trente-sixième session selon des modalités hybrides, du 8 au 12 juillet 2024. Une sélection de questions d'ordre général et de processus mondiaux et régionaux présentant un intérêt particulier pour la COPACO est soumise à la Commission pour examen.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le Comité:

- a. a félicité la FAO pour l'édition 2024 de La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, qui met l'accent sur la transformation bleue afin d'aider efficacement les membres, les partenaires et les principales parties prenantes, en particulier les petits pêcheurs, à concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- b. a souligné que, comme indiqué dans l'édition 2024 du rapport, une gestion efficace des pêches permet de reconstituer les stocks et d'augmenter les prises, et a encouragé la FAO et ses membres à poursuivre leurs efforts en ce sens, en saisissant toutes les opportunités qui se feraient jour pour rendre la gestion des pêches plus efficace;
- c. a rappelé le rôle que jouent les ORGP, les ORP et les arrangements s'agissant d'assurer une gestion efficace des pêches et a prié la FAO de continuer à apporter son appui au travail de ces entités, notamment par l'intermédiaire du Réseau des secrétariats des ORP;
- d. tout en prenant note de la variabilité entre les régions et en leur sein, s'est dit préoccupé par la dégradation continue et cumulée de l'état des stocks de poissons marins au niveau mondial, découlant de l'adoption de pratiques non durables, des problèmes liés à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR), de la surcapacité et de la surpêche, du changement climatique, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes aquatiques, et s'est réjoui des progrès accomplis dans certaines régions, en soulignant la nécessité d'améliorer les mesures de gestion des pêches relatives à la pêche artisanale, en particulier les activités concernant plusieurs stocks, notamment au moyen d'une collaboration renforcée avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les institutions responsables des arrangements régionaux d'aménagement des pêches ainsi qu'avec les autres organes régionaux des pêches (ORP) compétents, le cas échéant, et dans ces différentes enceintes;
- e. a insisté sur l'importance de la pêche de capture et a encouragé la FAO à continuer de prêter l'appui technique nécessaire pour assurer une gestion durable des pêches;
- f. a souligné la contribution cruciale des petits pêcheurs et des artisans pêcheurs, des petits aquaculteurs et des travailleurs du secteur de la pêche artisanale et la nécessité de promouvoir l'équité femmes-hommes et de réduire les inégalités dans le secteur des pêches et de l'aquaculture;
- g. a mis l'accent à plusieurs reprises sur le rôle crucial des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), des institutions responsables des arrangements régionaux d'aménagement des pêches et des organes régionaux des pêches (ORP) dans l'optique d'une gestion efficace des pêches et a appelé la FAO à continuer de les aider à mener à bien leurs travaux;

- h. a encouragé la FAO à continuer d'aider les membres à renforcer leurs capacités s'agissant de recueillir, de gérer, d'analyser et de communiquer des données à jour et ventilées à l'appui des processus décisionnels, en étroite collaboration avec les ORGP, les institutions responsables des arrangements régionaux d'aménagement des pêches et les ORP, selon qu'il convient;
- i. a invité la FAO à élaborer et exécuter un programme de renforcement des capacités et de formation sur les systèmes de collecte de données, l'évaluation des stocks et la gestion des pêches;
- j. a pris note des progrès dont ont fait état les membres de la FAO en matière de lutte contre la pêche INDNR et a appelé à améliorer la coordination et la mise en œuvre des instruments internationaux, notamment grâce aux ORP, et a encouragé l'adoption, aux niveaux national et régional, des pratiques et des normes convenues à l'échelle internationale;
- k. a exhorté les membres et les ORGP à se doter d'un cadre complet pour le suivi et le contrôle des opérations de transbordement, en tenant compte des Directives volontaires de la FAO relatives au transbordement, et a appelé l'Organisation à prêter un appui à leurs activités et à en suivre l'avancement;
- l. a reconnu le rôle des ORP dans la lutte contre les effets du changement climatique sur les pêches et les écosystèmes, a encouragé les membres à renforcer les efforts pour que le changement climatique soit pleinement pris en compte dans les mesures de conservation et de gestion des ORP, s'est félicité de la collaboration de la FAO avec les ORP concernant ces questions, et a encouragé la FAO à faciliter l'échange d'informations et à renforcer la coopération et la coordination régionales avec les ORP et entre ceux-ci;
- m. a souligné l'importance de la transformation bleue en tant que DPP et feuille de route, laquelle témoigne de l'ambition de la FAO de maximiser la contribution des systèmes alimentaires aquatiques durables à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux moyens de subsistance.

PROCESSUS MONDIAUX ET RÉGIONAUX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT PARTICULIER POUR LA COPACO

Le Comité:

- a. s'est félicité des discussions constructives sur les aliments d'origine aquatique menées dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et a demandé à la FAO de continuer à collaborer avec le secrétariat de la CCNUCC et les autres instances mondiales pertinentes, tout en encourageant les membres à intégrer la prise en compte des aliments d'origine aquatique dans leurs contributions déterminées au niveau national et leurs plans nationaux d'adaptation, avec l'aide de la FAO.
- b. a souligné une nouvelle fois le rôle important que joue la FAO en communiquant aux parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) les meilleures données scientifiques et informations techniques disponibles sur les questions halieutiques, notamment par l'intermédiaire du Groupe consultatif spécial d'experts, et a encouragé la FAO à renforcer le soutien qu'elle apporte aux membres et aux ORP afin de mettre en œuvre les dispositions relatives à l'inscription d'espèces sur les listes de la CITES;
- c. a invité la FAO à faire mieux connaître, auprès de toutes les parties prenantes, notamment les membres et les ORP, les incidences sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'Accord se

rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones hors juridiction nationale (l'Accord) et à prêter son concours aux membres, selon qu'il convient, afin qu'ils ratifient et mettent en œuvre l'Accord;

- d. a noté qu'il existe de nombreux débats et processus parallèles ayant trait à des questions relatives aux plastiques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, notamment dans le cadre de l'élaboration du code de conduite volontaire pour l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture menée sous l'égide du Comité de l'agriculture de la FAO et de la mise au point d'un instrument juridiquement contraignant consacré aux plastiques au sein du Comité intergouvernemental de négociation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et a demandé à la FAO et aux membres de se coordonner pour participer à ces processus et leur apporter leur expertise technique, de façon à éviter les résultats contradictoires;
- e. s'est félicité de la collaboration de la FAO avec l'OMI dans le cadre de projets mondiaux et régionaux visant à prévenir et à réduire les débris plastiques marins imputables aux activités de transport et de pêche, notamment aux engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, tels que le Projet de partenariats GloLitter et des projets régionaux;
- f. a souligné la nécessité de mener des travaux de recherche interdisciplinaires, d'élaborer des cadres législatifs et de politique générale, et de tester et diffuser des engins de pêche innovants qui permettent de prévenir et de réduire la pollution par le plastique résultant des activités de pêche et d'aquaculture dans les milieux continental et marin.